



— LA VILLE DE PARIS —  
LA MAIRIE DU 14<sup>e</sup>  
ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPETENCES  
& UNIBAIL-RODAMCO SE

**CONVENTION  
DE PARTENARIAT  
POUR L'ACCES A L'EMPLOI**

La présente convention de partenariat pour l'accès à l'emploi est établie entre :

La Ville de Paris

Hôtel de Ville de Paris

Place de l'Hôtel de Ville, 75196 PARIS Cedex 04,

Ci-après dénommée « Ville de Paris »,

Représentée par Madame Pauline VERON

D'une part

Et

La Mairie du 14ème Arrondissement de Paris,

2 Place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14,

Ci-après dénommée « Mairie du 14ème »,

Représentée par Madame Elisabeth Guy-Dubois

Et

Ensemble Paris Emploi Compétences

209 rue La Fayette, 75010 Paris

Ci-après dénommé EPEC

Représenté par Monsieur Antoine CHAPPE

Et

La société UNIBAIL-RODAMCO SE,

7 Place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16,

Ci-après dénommée « UNIBAIL-RODAMCO » ou « UR SE »,

Représentée par Monsieur Alexis DUBOIS, ayant pouvoirs

D'autre part.

## Préambule

Le groupe UNIBAIL-RODAMCO, premier opérateur, investisseur et développeur européen en immobilier commercial, s'est engagé dans un projet de restructuration lourde (ci-après nommé projet Gaité Montparnasse) de l'ensemble immobilier Vandamme Nord (situé dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et incluant notamment le Centre Commercial Galerie Gaité), visant à la modernisation de l'architecture, l'amélioration des connexions à l'environnement et une meilleure séparation des fonctions. L'opération intégrera notamment :

- L'extension de la galerie commerciale (88 commerces prévisionnellement en fin de projet) ;
- La restructuration et l'extension des surfaces de bureaux existantes ;
- Le réaménagement et la rénovation de l'hôtel (à capacité constante) ;
- La rénovation du parking souterrain ;
- Le repositionnement de la bibliothèque municipale dans de nouveaux locaux ;
- Le réaménagement des espaces publics alentours ;
- La création d'un nouveau bâtiment incluant un programme de logements sociaux et une crèche privée.

La VILLE DE PARIS, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail.

La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

## Article 1 Objet de la Convention

Dans le cadre de la convention de partenariat, UR-SE, la Ville de Paris, la Mairie du 14ème et l'EPEC s'engagent à renforcer leurs collaborations et réaliser leurs meilleurs efforts afin de :

- Accompagner les entreprises, enseignes et prestataires dans leurs besoins de recrutement relatifs au projet
- Anticiper les besoins en compétences et en main d'œuvre liés à l'opération
- Organiser la convergence des offres employeurs auprès des partenaires emploi
- Faciliter l'accès aux offres aux demandeurs d'emploi, promouvoir l'insertion professionnelle et l'égalité des chances, et contribuer à la lutte contre les discriminations
- Mettre à disposition les procédures, moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement des missions détaillées ci- après
- Evaluer continûment l'efficacité des actions à travers l'organisation de comités de suivi et la réalisation d'un bilan global post-projet (conférer article 5)

## Article 2 Publics visés

L'objectif de la convention et des actions qui seront menées dans ce cadre est de favoriser l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, et de privilégier l'emploi local. De fait, les publics visés en priorité seront notamment :

- Les populations résidant dans le bassin d'emploi local
- Les demandeurs d'emploi concernés directement ou indirectement par la cessation d'activités (temporaire ou définitive) résultant du projet
- Les personnes en difficulté d'insertion, et notamment les demandeurs d'emploi prioritaires pour la Ville de Paris (jeunes, séniors, CUI, QPV, RSA...)

UNIBAIL-RODAMCO s'engage à collaborer avec la Ville de Paris et ses partenaires, afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du projet, de sensibiliser ces acteurs aux ambitions de la convention de partenariat, et à faire la promotion du projet et des actions en faveur de l'emploi qui seront réalisées dans ce cadre. Cet engagement se matérialisera en particulier via :

- La réalisation d'un pré-diagnostic analysant les futurs besoins en main d'œuvre et compétences sur le cycle de vie du projet (en collaboration avec les partenaires locaux pour l'emploi)
- L'intégration aux marchés de travaux et aux contrats liés à l'exploitation du site de clauses visant à la promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion (proportion du volume d'heures nécessaires à la réalisation des ouvrages)
- La transmission au fil de l'eau aux partenaires locaux pour l'emploi des coordonnées des entreprises travaux-exploitation et des enseignes commerciales pour prise de contact et organisation du service personnalisé
- La transmission aux partenaires locaux pour l'emploi des besoins en recrutement et des opportunités
- La communication des actions pour l'emploi local et l'insertion auprès des entreprises, prestataires, enseignes et des objectifs de la convention de partenariat
- La désignation d'un référent interne en charge des relations et du suivi avec les partenaires locaux pour l'emploi et les parties prenantes (entreprises/enseignes)
- La mise à disposition de moyens logistiques dans le cadre du processus de recrutement (bureaux, salles de réunion...)
- La participation aux programmes de promotion/recrutement organisés par les partenaires locaux pour l'emploi (salons, forum, visites de site, ateliers...)
- La mise en place de moyens de communication destinés à promouvoir l'action pour l'emploi et diriger vers les services des partenaires locaux (liens sur les sites internet, affichage chantier ou centre, publications...)
- La participation au comité de suivi et association des partenaires locaux pour l'emploi aux événements d'informations relatifs au projet

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les seniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage à veiller à ce que les projets d'implantation commerciale, comme le projet Gaité Montparnasse, puissent y contribuer.

Le projet Gaité Montparnasse apparaissant comme une réelle opportunité de création d'emplois, d'une part grâce au chantier de construction, et d'autre part par l'ouverture de nombreuses enseignes commerciales et de restauration dans le Centre Commercial, la Ville de Paris, la Mairie du 14ème et UNIBAIL-RODAMCO SE ont donc souhaité se rapprocher afin de mutualiser leurs efforts et compétences, définir et formaliser conjointement les modalités de facilitation d'accès à l'emploi de Parisiens, et plus spécifiquement des habitants du 14ème arrondissement.

ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES (EPEC), acteur de l'emploi du territoire parisien, développe des actions structurantes dans la gestion territoriale de l'emploi et des compétences et le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi. L'association vise l'émergence et la pérennisation d'actions innovantes, dans une logique de décloisonnement des approches d'insertion, d'emploi, de responsabilité sociale des entreprises et de gestion des ressources humaines.

L'EPEC assure en particulier les missions suivantes :

- L'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur Paris,
- La fonction d'Organisme Intermédiaire au titre du programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion,
- La mise en œuvre du plan d'action de la Maison de l'emploi sur le territoire de Paris.

Parmi les axes d'intervention qui concourent à ces missions, l'EPEC a mis en place un pôle d'ingénierie pour favoriser le développement et la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans la commande publique des institutions parisiennes et les marchés privés des entreprises du territoire.

La Ville de Paris s'engage à assurer l'interface avec les acteurs parisiens de l'emploi pour collaborer avec UNIBAIL-RODAMCO, afin de faire bénéficier les employeurs (entreprises, prestataires, enseignes) de leur expertise dans la recherche et le recrutement de profils adaptés à leurs besoins en compétences et en main d'œuvre, à promouvoir localement par différents biais et actions l'emploi généré par le projet Gaité Montparnasse, et à mettre en œuvre les moyens matériels, logistiques et humains requis pour cette tâche. Cet engagement se concrétisera notamment via :

- La réalisation d'un pré-diagnostic analysant les futurs besoins en main d'œuvre et compétences sur le cycle de vie du projet (en collaboration avec la Maîtrise d'Ouvrage)
- La prise de contact et suivi personnalisé des entreprises et enseignes (anticipation des besoins, recherche de profils adaptés, pré-recrutement...) lors de toutes les phases du projet
- La rédaction et la diffusion d'un courrier d'information détaillant les objectifs de la convention et les moyens mis en œuvre par les partenaires aux entreprises et enseignes parties prenantes du projet
- La communication des actions pour l'emploi local et l'insertion auprès des entreprises, prestataires, enseignes et des objectifs de la convention de partenariat
- La désignation d'un interlocuteur dédié, à savoir le Service Initiative Emploi (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi) en charge des relations et du suivi avec les entreprises et enseignes et du processus de recrutement et de la coordination des efforts de l'ensemble des partenaires locaux pour l'emploi
- La mise à disposition de moyens logistiques dans le cadre du processus de recrutement (bureaux, salles de réunion, lignes téléphoniques dédiées...)
- L'organisation de programmes de promotion/recrutement (salons, forum, visites de site, ateliers...)
- La mise en place de moyens de communication destinés à promouvoir l'action pour l'emploi et diriger vers les services des partenaires locaux (liens sur les sites internet, affichage chantier ou centre, publications...)
- L'organisation d'un comité de suivi et présentation des bilans des actions pour l'emploi

L'EPEC assure un rôle d'assistance auprès d'Unibail-Rodamco et un rôle d'interface entre tous les acteurs concernés pour faciliter la mise en œuvre des actions prévues par l'intégration des clauses sociales dans les appels d'offres relatifs au projet Gaité Montparnasse dont Unibail-Rodamco est le donneur d'ordre. Pour les marchés inscrits au programme annuel de partenariat, l'EPEC assure les fonctions suivantes :

#### 1. Conseille et accompagne Unibail-Rodamco

- Pour le choix de l'action d'insertion à insérer dans les pièces des marchés
- Pour la rédaction de la clause et le dimensionnement des objectifs d'insertion en fonction de la spécificité du marché
- Pour la production des bilans intermédiaires et annuels à partir des indicateurs et des outils de reporting développés par ses services.

L'EPEC produit chaque semestre des bilans intermédiaires sur l'exécution des clauses sociales dans les marchés inscrits au programme partenarial. Ces bilans sont transmis au service concerné d'Unibail-Rodamco.

L'EPEC réalise un bilan annuel de l'exécution de la convention, portant sur les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions d'insertion engagées par les entreprises attributaires. Il est transmis au service concerné d'Unibail-Rodamco.

Une réunion de suivi technique a lieu trois fois par an entre le chargé de projet clause sociale de l'EPEC, en charge du partenariat opérationnel pour le projet Gaité Montparnasse, et les services concernés d'Unibail-Rodamco. Pour chaque marché dont le taux de réalisation de la clause sociale est inférieur aux objectifs fixés, les parties élaborent un plan d'action

L'EPEC suit l'application de la clause, procède au contrôle de l'exécution des actions d'insertion et propose le cas échéant l'application des sanctions prévues au contrat (pénalités, résiliation aux torts exclusifs).

## 2. Conseille les entreprises attributaires :

- Sur les modalités de mise en œuvre de la clause (choix des options)
- Sur l'aide au recrutement, en fonction des opportunités et des besoins de l'entreprise (définition des postes, des tâches à exécuter, des compétences requises et identification des profils des publics)

## 3. Mobilise les acteurs de l'emploi :

- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- Les prescripteurs du Service Public de l'Emploi
- Les acteurs associatifs locaux de l'insertion et de l'emploi
- L'offre de service territoriale emploi/formation (prestations d'évaluation, formations en alternance, etc.)

4. Organise et coordonne le suivi des publics jusqu'à la fin de la période d'intégration dans l'emploi en lien avec les entreprises et les acteurs de l'emploi.

5. Informe sur l'ensemble des marchés publics pour lesquels elle intervient par la fonction ressources Clause sociale de son site Internet <http://www.epec.paris>. L'EPEC valorise ainsi l'action des donneurs d'ordre et des entreprises qui s'engagent dans une démarche d'achats socialement responsables

### Article 6

## Suivi et évaluation

Les parties s'engagent, notamment via les comités de suivi, à communiquer régulièrement sur les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de cette convention. Le comité de suivi examinera quantitativement et qualitativement ces résultats et proposera si nécessaire de faire évoluer la présente convention en fonction des axes de progrès identifiés. L'établissement de la liste des participants et de la fréquence de rassemblement du comité de suivi sera convenue entre les signataires, au regard de l'avancée du projet et des besoins spécifiques à chacune de ses phases (pré et post-ouverture).

Les données collectées devront permettre d'identifier a minima :

- Le nombre et le nom des entreprises participant aux travaux de construction et d'aménagement
- Le nombre, le nom, et la nature des enseignes commerciales ayant validé un projet d'implantation (ainsi que les coordonnées des personnes référentes dans le cadre des recrutements pour chacune des enseignes)
- Le nombre et la nature des emplois directement liés à l'implantation des enseignes commerciales, à la construction et l'aménagement de l'ensemble immobilier, à l'exploitation du site (ainsi que les coordonnées des personnes référentes dans le cadre des recrutements pour chacune des enseignes)
- Le nombre de recrutements effectués et chercheurs d'emplois suivis dans le cadre de la présente convention
- Les profils de personnes recrutées (âge, niveau de formation, durée d'inactivité avant embauche, parcours d'insertion, provenance géographique, type de contrat signé etc...)

Les Parties conviennent de se rapprocher dans les 6 mois suivant l'ouverture du Centre Commercial, afin de mettre en commun leurs données et de réaliser un bilan commun et partagé de leurs actions.

Il est précisé que l'opération se déroulera en plusieurs phases, chacune nécessitant la mise en place d'actions spécifiques. La présente convention tend à couvrir l'intégralité du cycle de vie de projet, et ce, jusqu'à la phase d'exploitation courante. Le schéma ci-dessous rappelle les actions principales à mener pour :

### Pré-Travaux

- La phase de consultation, de sélection des entreprises travaux et de passation des marchés

### Travaux

- La phase de restructuration de l'ensemble immobilier, pendant laquelle interviendront principalement les entreprises travaux sélectionnées par UNIBAIL-RODAMCO
- La phase d'aménagement des futurs preneurs du centre commercial, pendant laquelle interviendront principalement les entreprises travaux sélectionnées par les preneurs

### Pré-Ouverture

- La phase de consultation, de sélection des prestataires de services et de passation des marchés relatifs à l'exploitation du site
- La phase de recrutement des personnels des futurs enseignes commerciales

### Post-Ouverture

- La phase d'exploitation du site

**Phase Passation des  
Marché de travaux  
Ensemble  
Immobilier**

- Désignation des référents chez chaque partie prenante
- Réalisation d'un diagnostic sur les possibilités d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.
- Communication des objectifs de la convention auprès des parties prenantes

**Phase Travaux  
Ensemble  
Immobilier et  
Preneurs**

- Communication des objectifs de la convention auprès des parties prenantes
- Lancement du processus d'aide au recrutement des entreprises travaux
- Lancement des comités de suivi

**Période Pré-  
Ouverture**

- Communication des objectifs de la convention auprès des parties prenantes
- Lancement du processus d'aide au recrutement des prestataires et enseignes commerciales

**Exploitation  
Courante**

- Bilan des actions pré-ouverture
- Poursuite du partenariat (enseignes et prestataires du centre)



## Article 8

# Pilotage de la convention et communication

La présente convention fera l'objet d'une évaluation annuelle, à l'occasion d'un comité de pilotage qui pourra rassembler le cas échéant les autres parties prenantes de la réalisation des différentes actions.

La convention sera rendue publique sur le site internet paris.fr.

La présente convention pour la Ville de Paris est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires emploi du territoire parisien : Pôle emploi, Cap Emploi, la Mission Locale de Paris, l'EPEC, l'Ecole de la 2ème Chance Paris, FACE Paris, le CREPI, les Structures d'Insertion d'Activité et d'Emploi et entreprises solidaires du territoire, ....



## Article 9

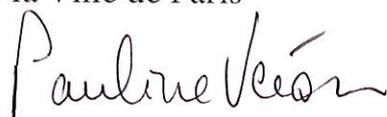
# Durée de la Convention et pérennisation

La convention de partenariat est conclue avec l'objectif de couvrir les périodes de construction, de mise en service et d'exploitation du projet. Son application prend effet à la date de signature des présentes, pour une durée de cinq (5) ans. Elle pourra si besoin être prolongée pour une durée de un (1) an, ce renouvellement faisant l'objet d'un simple avenant de reconduction.

Fait à PARIS, le jeudi 16 mars 2017



Pour la Ville de Paris



Pour la Mairie du 14ème Arrondissement de Paris

Pour UNIBAIL-RODAMCO



Pour l'EPEC

